

Comment identifier les utilisateurs ne souhaitant pas de tickets restaurant ?

Le nombre de tickets restaurant à octroyer est calculé à partir du nombre de jours calendaires sur la période d'extraction, moins :

- le nombre de jours chômés (samedis, dimanches, jours fériés, jours chômés pour les temps partiels),
- les absences validées, ( Les absences paramétrées comme absences "travaillées" ouvrent droit ou non à des tickets restaurant en fonction de vos règles de gestion). (cf. [Comment créer un motif d'absence simple + contrôle lors du dépôt ?](#))
- les dépenses de type « restaurant » (déclarant ou invité) issues du module Notes de frais

Paramétrage à effectuer : Afin de ne pas exporter les données des utilisateurs qui auraient choisi de ne pas bénéficier des tickets restaurant, il est nécessaire de compléter ce paramétrage :

Rendez-vous sur la fiche utilisateur : **Paramétrage > Gestion > Utilisateurs, rubrique Absences, onglet Tickets restaurants**

Il faut cocher **Ne pas exporter** à OUI, puis enregistrer .

Général	Compteur(s)	Workflow	Planning	Télétravail	Tickets restaurant
Connexion					
Calendrier					
Absences					
CET					

Ne pas exporter

Oui ☐

 Enregistrer

L'export peut ensuite être réalisé en conformité, [comme détaillé sur cette page](#).

From:
<https://documentation.ohris.info/> - **Documentation oHRis**

Permanent link:
https://documentation.ohris.info/param_conges:personnaliser_export_tickets_restaurant

Last update: **2025/02/18 08:53**

